INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

**Procès-verbal du conseil municipal**
**de la Ville de Saint-Tite**

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 18 décembre 2023 à 19h00
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

| | | |
|---|---|---|
| Sont présents : | Mme Annie Pronovost | Mairesse |
| | M. Gilles Goyette | Conseiller municipal |
| | Mme Josée Chouinard | Conseillère municipale |
| | M. Pierre Frigon | Conseiller municipal |
| | M. Yvon Laforme | Conseiller municipal |
| | M. Michel Champagne | Directeur général |
| | Mme Marie-Hélène Piché | Trésorière |
| Sont absents : | M. Marc St-Amant | Conseiller municipal |
| | M. Guy Baillargeon | Conseiller municipal |
| | Me Julie Francoeur | Greffière |

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost, mairesse.

**2023-12-311** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller
appuyé par M. Yvon Laforme
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

**2023-12-312** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Gilles Goyette, conseiller
appuyé par Mme. Josée Chouinard, conseillère
et résolu de dispenser la direction générale de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires 2024;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

Formules Municipales No 5614-A-MG-O

INITIALES DU MAIRE
mh
INITIALES DU GREFFIER

**2023-12-313** **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier avant le 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Laforme, conseiller
appuyé par Mme. Josée Chouinard, conseillère
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2024, présentant des revenus et dépenses de 8 060 029 $ telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

**2023-12-314** **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024, 2025 ET 2026**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit, chaque année, adopter par résolution le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Josée Chouinard, conseillère
appuyé par M. Gilles Goyette, conseiller
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte le Programme triennal d'immobilisations pour les années financières 2024, 2025 et 2026 au montant total de 16 866 585 $ dont un montant de 2 579 035 $ pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2023-12-315** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Pierre Frigon, conseiller
appuyé par Mme. Josée Chouinard
et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Michel Champagne, directeur général  Annie Pronovost, mairesse